

Juin 2008

## Comité d'entreprise européen : blocage

***Il n'y aura pas de négociation entre partenaires sociaux européens sur la révision de la directive concernant les comités d'entreprise européens. Pourtant cela semblait bien parti....***

Suite à la relance par la Commission, en ce début d'année, du processus de consultation des partenaires sociaux européens, la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération européenne des cadres (CEC), du côté des organisations de salariés, et Business Europe du côté des employeurs, avaient émis une opinion favorable le 3 avril dernier.

Rebondissement une semaine plus tard ! La CES considère qu'une telle négociation n'est pas réaliste au regard des contraintes temporelles et des divergences profondes persistantes avec Business Europe. C'est par une belle lettre adressée au commissaire européen en charge de l'emploi ; Vladimir Spidla, que la CES a annoncé cette nouvelle position...

### **La CFE-CGC est déçue pour au moins trois raisons :**

\* Cela fait quatre ans qu'elle attend une actualisation de la directive. Un bilan de l'application de la directive avait été fait par la commission en 2004, montrant les réels apports des comités en termes d'information des représentants des salariés de groupe à dimension européenne mais aussi des lacunes dans la mise en place et dans le fonctionnement. Ce bilan avait conduit à une phase de consultation des partenaires sociaux européens pour réviser la directive. De profondes divergences entre les employeurs et les organisations syndicales n'avaient déjà pas permis à l'époque l'ouverture de négociation. Seul un travail en commun de diagnostic avait été accompli, utile certes mais insuffisant.

\* Le monde a beaucoup changé depuis la création des comités d'entreprise européens en 1994. Les fusions et recompositions des groupes européens se sont développées et accélérées, la négociation transnationale d'accords cadres mondiaux au sein d'entreprise ont plus ou moins impliqué les CEE, ce qui place dans les faits les CEE en situation de négociation. De plus, de nouvelles règles européennes sur l'information et la consultation des travailleurs en 1997, 1999 et 2001 creusent un décalage avec celles relatives au CEE.

\* Une révision de la directive sur les CEE entre dans le champ de compétences des partenaires sociaux. Il est toujours regrettable que les principaux acteurs ne soient pas en capacité de dépasser leurs divergences, et qu'il revienne alors à la commission le pouvoir de ne rien faire du tout, face à la carence des partenaires sociaux. Et ce d'autant plus que la relance du processus qu'elle a initié en ce début d'année se basait sur une contribution qui avait le mérite de poser les bonnes questions et de permettre de remettre sur le tapis la question de la représentation spécifique des salariés membres de l'encadrement.

Reste à savoir ce que la commission va faire et surtout, comment la France, qui va prendre la présidence de l'UE le 1<sup>er</sup> juillet prochain, va gérer ce dossier, poussée par les organisations syndicales françaises, la CFE-CGC en tête, favorables à une révision sans tarder de la directive de 1994...

[matthys@cfecgc.fr](mailto:matthys@cfecgc.fr)